

	EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE BORDEAUX METROPOLE	Délibération
	Séance publique du 23 octobre 2020	N° 2020-391

Convocation du 16 octobre 2020

Aujourd'hui vendredi 23 octobre 2020 à 09h30 le Conseil de Bordeaux Métropole s'est réuni, dans la Salle du Conseil sous la présidence de Monsieur Alain ANZIANI, Président de Bordeaux Métropole.

ETAIENT PRESENTS :

M. Alain ANZIANI, M. Pierre HURMIC, Mme Christine BOST, M. Clément ROSSIGNOL-PUECH, M. Stéphane DELPEYRAT, M. Patrick LABESSE, Mme Véronique FERREIRA, M. Alain GARNIER, M. Jean TOUZEAU, M. Jean-François EGRON, Mme Sylvie CASSOU-SCHOTTE, Mme Brigitte TERRAZA, Mme Claudine BICHET, M. Jean-Jacques PUYOBRAU, Mme Claude MELLIER, Mme Brigitte BLOCH, Mme Béatrice DE FRANÇOIS, Mme Céline PAPIN, Mme Andréa KISS, M. Patrick PAPADATO, Mme Delphine JAMET, M. Maxime GHESQUIERE, Mme Marie-Claude NOEL, M. Alexandre RUBIO, M. Nordine GUENDEZ, Mme Josiane ZAMBON, Mme Isabelle RAMI, M. Dominique ALCALA, Mme Géraldine AMOUROUX, Mme Stephanie ANFRAY, M. Christian BAGATE, Mme Amandine BETES, M. Patrick BOBET, Mme Christine BONNEFOY, Mme Pascale BOUSQUET-PITT, Mme Fatiha BOZDAG, Mme Myriam BRET, Mme Pascale BRU, M. Alain CAZABONNE, M. Olivier CAZAUX, M. Thomas CAZENAVE, M. Gérard CHAUSSET, Mme Camille CHOPLIN, M. Max COLES, Mme Typhaine CORNACCHIARI, M. Didier CUGY, Mme Laure CURVALE, Mme Nathalie DELATTRE, Mme Eve DEMANGE, Mme Fabienne DUMAS, M. Christophe DUPRAT, M. Olivier ESCOTS, Mme Anne FAHMY, M. Bruno FARENIAUX, M. Nicolas FLORIAN, M. Guillaume GARRIGUES, Mme Anne-Eugénie GASPARD, M. Frédéric GIRO, M. Stéphane GOMOT, M. Laurent GUILLEMIN, Mme Fabienne HELBIG, M. Radouane-Cyrille JABER, Mme Sylvie JUQUIN, Mme Sylvie JUSTOME, M. Michel LABARDIN, Mme Nathalie LACUEY, M. Gwénaél LAMARQUE, Mme Fannie LE BOULANGER, Mme Harmonie LECERF, Mme Anne LEPINE, Mme Zeineb LOUNICI, M. Jacques MANGON, M. Guillaume MARI, M. Stéphane MARI, M. Baptiste MAURIN, M. Thierry MILLET, M. Fabrice MORETTI, M. Marc MORISSET, M. Pierre De Gaétan N'JIKAM MOULIOM, M. Jérôme PESCHINA, M. Stéphane PFEIFFER, M. Philippe POUTOU, M. Benoît RAUTUREAU, M. Franck RAYNAL, Mme Marie RECALDE, M. Fabien ROBERT, Mme Karine ROUX-LABAT, Mme Nadia SAADI, Mme Béatrice SABOURET, M. Sébastien SAINT-PASTEUR, M. Emmanuel SALLABERRY, M. Kevin SUBRENAT, M. Serge TOURNERIE, M. Thierry TRIJOLET, M. Jean-Marie TROUCHE.

EXCUSE(S) AYANT DONNE PROCURATION:

M. Bernard-Louis BLANC à Mme Marie-Claude NOEL
Mme Emmanuelle AJON à M. Baptiste MAURIN
Mme Simone BONORON à M. Emmanuel SALLABERRY
M. Jean-Claude FEUGAS à M. Olivier ESCOTS
Mme Eva MILLIER à M. Franck RAYNAL
M. Michel POIGNONEC à Mme Christine BONNEFOY
M. Patrick PUJOL à M. Michel LABARDIN
M. Bastien RIVIERES à Mme Sylvie CASSOU-SCHOTTE
Mme Agnès VERSEPUY à M. Jacques MANGON

PROCURATION(S) EN COURS DE SEANCE :

Mme Claude BICHET à M. Patrick PAPADATO à partir de 13h15
M. Alain CAZABONNE à M. Fabien ROBERT à partir de 11h45
Mme Harmonie LECERF à Mme Fannie LE BOULANGER à partir de 12h25

EXCUSE(S) EN COURS DE SEANCE :

LA SEANCE EST OUVERTE

	Conseil du 23 octobre 2020	Délibération
	Direction générale Valorisation du territoire Direction de l'habitat et de la politique de la ville	N° 2020-391

**Attribution d'une subvention ingénierie en faveur de réalisation de logements en habitat participatif -
liste des opérations retenues
Décision - Autorisation**

Monsieur Jean-Jacques PUYOBRAU présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs,

1. Eléments de cadrage métropolitain en matière d'habitat participatif

La Communauté urbaine de Bordeaux (CUB), devenue Bordeaux Métropole en 2015, a approuvé par délibération n°2014/0109 du 14 février 2014, son règlement d'intervention en faveur de l'habitat participatif. Ce dernier prévoit notamment une subvention au titre de la participation au financement de l'ingénierie des opérations de logements en habitat participatif.

Bordeaux Métropole peut prendre en charge 50% du coût de la prestation à concurrence de 3 000 € pour l'assistance à maîtrise d'ouvrage/d'usage et de 5 000 € pour l'assistance à maîtrise d'œuvre, les aides étant cumulatives.

Par assistance à maîtrise d'ouvrage/usage, s'entendent les prestations suivantes : constitution du groupe d'habitants, ingénierie globale, conseils en montage juridique et financier, animation de la démarche (définition d'une charte, mise en place d'ateliers, réunions, réflexion sur les espaces mutualisés).

Par assistance à maîtrise d'œuvre, s'entendent les prestations suivantes : accompagnement du groupe d'habitants par l'équipe de maîtrise d'œuvre, association des habitants à l'élaboration du programme architectural, définition des espaces mutualisés, définition des typologies et de la distribution des pièces. Chacun des projets a fait l'objet d'une convention partenariale en 2017 entre Bordeaux Métropole, Axanis et la commune accueillant l'opération.

Les deux projets proposés ont désormais obtenu leurs permis de construire et vont entrer en phase opérationnelle ce qui permet pour chacun d'entre eux de bénéficier de la subvention au titre de l'assistance à maîtrise d'ouvrage/usage et de maîtrise d'œuvre, soit 8 000€ dans les deux cas.

Les modalités de versement de l'aide métropolitaine sont détaillées dans les conventions financières ci-annexées.

2. Le Nid – Chemin de Pagneau - Mérignac

A la demande de la Ville de Mérignac, cette opération effectuée sur du foncier communal et métropolitain a fait l'objet d'une convention partenariale par délibération du 17 mars 2017.

Le programme comprend la création de 15 logements en Prêt Locatif Accession Sociale (PSLA), ainsi que des espaces partagés.

3. Les Avisés – Rue Avison - Talence

A la demande de la Ville de Talence, cette opération effectuée sur du foncier métropolitain a fait l'objet d'une convention partenariale par délibération du 19 mai 2017.

Le programme comprend la création de 12 logements en PSLA, ainsi que des espaces partagés.

Ceci vous étant exposé, il vous est demandé, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir si tel est votre avis adopter les termes de la délibération suivante :

Le Conseil de Bordeaux Métropole

VU les articles L 5211-1 et 5217-2 du Code général des collectivités territoriales,

VU la délibération n°2014/0109 du 14 février 2014 adoptant le règlement d'intervention en faveur de l'habitat participatif,

VU la convention partenariale relative à l'opération Le Nid, adoptée par délibération n°2017/179 du 17 mars 2017, et signée par les parties,

VU la convention partenariale relative à l'opération Les Avisés, adoptée par délibération n°2017/335 du 19 mai 2017, et signée par les parties,

VU les demandes de subvention formulées par Axanis,

ENTENDU le rapport de présentation

CONSIDERANT QUE les opérations retenues contribuent aux objectifs de Bordeaux Métropole et de son Plan Local de l'Habitat (PLH) en matière de développement de nouvelles formes d'habiter sur le territoire notamment en promouvant un habitat solidaire et durable,

DECIDE

Article 1 : d'attribuer une subvention d'investissement de 8 000 € en faveur de la Société Coopérative d'Intérêt Collectif HLM Axanis au titre de l'opération de logements en habitat participatif Le Nid, Chemin de Pagneau, à Mérignac,

Article 2 : d'attribuer une subvention d'investissement de 8 000 € en faveur de la Société Coopérative d'Intérêt Collectif HLM Axanis au titre de l'opération de logements en habitat participatif Les Avisés, Rue Avison, à Talence,

Article 3 : d'autoriser Monsieur le Président de Bordeaux Métropole à signer les conventions ci-annexées et tous actes afférents à ces subventions,

Article 4 : d'imputer ces subventions pour un montant total de 16 000 € sur le budget principal 2020 en section d'investissement au chapitre 204 compte 20421 fonction 552, à l'issue de la signature des conventions.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité des suffrages exprimés.
Abstention : Monsieur POUTOU;

Fait et délibéré au siège de Bordeaux Métropole le 23 octobre 2020

REÇU EN PRÉFECTURE LE : 27 OCTOBRE 2020	Pour expédition conforme, le Vice-président,
PUBLIÉ LE : 27 OCTOBRE 2020	 Monsieur Jean-Jacques PUYOBRAU